

Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Crise et de ses affluents

Travaux du LOT 1 et LOT 2

TRANCHE 1

Compte-rendu de la réunion de chantier 3 août 2017

Lieu :	Ferme de Monsieur DE REKENEIRE à NAMPTUUIL-SOUS-MURET à 09H30
---------------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	Lot 1 : FORETS ET PAYSAGES Lot 2 : MASCITTI NINO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
GERAULT Nicolas	Président du syndicat			√
HUGE Maurice	Vice-Président du Syndicat			√
BARBIER Mickael	Mascitti Nino	√		
DE REKENEIRE Claude	Délégué du Syndicat	√		
SAMIER Jean-Luc	Maire de Launoy	√		
HUCHET William	Union des syndicats			√
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats	√		
	Agence de l'eau Seine-Normandie			√
	Direction Départemental des Territoires de l'Aisne			√
	Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique			√
	Agence Française pour la Biodiversité			√

- Cette réunion concerne le suivi de chantier des LOT 1 et 2 de la tranche 1 du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Crise et de ses affluents. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS ET PAYSAGES – (Siège Social : Ferme de la Tour, 59330 BEAUFORT) pour le lot 1 (entretien du lit et des berges) et MASCITTI NINO (Siège Social : Rue des Bûcherons, 02600 VILLERS-COTTERETS) pour les lots 2 (mise en défens de la rivière) et 3 (restauration du lit et des berges – restauration de la continuité écologique).

SITUATION ACTUELLE :

- Les travaux de mise en défens de la Crise et de ses affluents se poursuivent. Les clôtures et abreuvoirs sont finalisés. Avant de réceptionner les travaux du Lot 2 (mise en défens de cours d'eau) de la tranche 1, l'entreprise MASCITTI doit réaliser l'engazonnement des zones talutées et la plantation d'arbustes sur les berges qui en sont dépourvues.
- Au préalable, un entretien de la ripisylve a été réalisé sur les parcelles ciblées lors de la réunion de piquetage afin de faciliter la mise en défens du cours d'eau.

Parcelles B 535, 527, 526 et 525

- **Commune** : Nampteuil-sous-Muret
- **Exploitant** : M. DE REKENEIRE
- **Cours d'eau** : la Crise
- **Travaux réalisés** : Entretien ripisylve, 1 abreuvoir rustique et 580 ml (4 fils)



[Clôtures mises en place](#)



[Abreuvoir rustique](#)



[Abreuvoir rustique](#)



[Secteur taluté à ensemençer et planter \(arbustes\)](#)

- **Observations** : Les travaux de mise en défens sont finalisés : pose d'une clôture (580 ml) en rive droite de la Crise et création d'un abreuvoir rustique. Ces aménagements sont conformes au cahier des charges et sont réceptionnés. Un deuxième abreuvoir rustique sera mis en place plus en aval au cours de la tranche 2. Sur ce secteur, l'entreprise réalisera en septembre /octobre la plantation d'arbustes afin de reconstituer une ripisylve fonctionnelle ainsi que l'engazonnement des zones talutées.

Parcelle ZC 3a

- **Commune** : Launoy
- **Exploitant** : M. FELTES
- **Cours d'eau** : le ru de Launoy
- **Travaux réalisés** : 1 abreuvoir rustique et 10 ml de clôtures (4 fils)



[Avant travaux : zone piétinée](#)



[Après travaux : abreuvoir rustique](#)

- **Observations** : l'abreuvoir rustique est fonctionnel et conforme au cahier des charges. Il a été réceptionné.

À REALISER :

- **Lot 1** : entretien de la végétation sur le linéaire de la tranche 1 à partir du mois de septembre (entreprise Forêts & Paysages)
- **Lot 2** : ensemencement des berges et plantations à partir de septembre octobre (entreprise MASCITTI)
- **Lot 3** : aménagement de cours d'eau et restauration de la continuité écologique à partir de mi-septembre (entreprise MASCITTI)

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Compte tenu de l'arrêté sécheresse en vigueur sur le bassin versant de l'Aisne, et donc de la Crise (affluent de l'Aisne), certains travaux du lot 3 (aménagement de cours d'eau et restauration de la continuité écologique) sont susceptibles de ne pas pouvoir être entrepris en septembre (travaux dans le lit mineur). Ils le seront une fois l'arrêté sécheresse levé.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien et de restauration de la Crise et de ses affluents, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées :
 - M. William HUCHET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats 03.23.20.36.74 – 06.07.71.26.60
 - M. Dominique MASCITTI – Entreprise MASCITTI NINO SA 06.12.43.28.43

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- **À définir courant septembre** en fonction de la date de reprise des travaux.

Le service technique,